



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2023-90032

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **5 juin 2023**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2023-90032**.

Cette demande, déposée par le futur propriétaire du lot 4 368 388, situé au 5, rue Saint-Patrick, dans la zone C-36, vise l'aménagement d'une aire de stationnement dérogatoire. Le tableau 11 à l'article 12.5 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que le nombre minimal de cases de stationnement pour un usage de type restaurant est de 1 case par 10 mètres carrés de superficie de plancher du bâtiment principal. Par conséquent selon le projet de restaurant prévue au 5 rue Saint-Patrick, le nombre de cases de stationnement minimal selon la réglementation serait de 48. L'élément dérogatoire est donc l'aire de stationnement projetée qui compterait 30 cases de stationnement.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 5 juin 2023 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^e JOUR DE MAI 2023

Greffière,
Mélanie Poirier